



**RETURN BIDS TO :**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**  
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada / Service correctionnel  
Canada  
Contracts and Materiel Services / Services de contrats  
et de gestion du matériel  
3427 Faithfull Avenue  
Saskatoon SK  
S7K 8H6

**ATTENTION: Claudette Chabot**

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

**Proposal to: Correctional Service Canada**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

**Proposition à: Service Correctionnel du Canada**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication  
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments — Commentaires :**

**Issuing Office – Bureau de distribution**

Correctional Service Canada (CSC)  
Contracting and Materiel Services

<b>Title — Sujet:</b> <b>Services de laboratoire de tests mécaniques</b>	
<b>Solicitation No. — No. de l'invitation</b> <b>21C50-19-3006161</b>	
<b>Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation</b> <b>001</b>	<b>Date:</b> <b>25 avril, 2019</b>
<b>GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG</b> <b>21C50-19-3006161</b>	
<b>Solicitation Closes — L'invitation prend fin</b> <b>at / à : 14 :00 CST / heure normale du centre</b> <b>on / le : May 7, 2019 / le 7 mai, 2019</b>	
<b>F.O.B. — F.A.B.</b> Plant – Usine: ___ Destination: ___ Other-Autre: ___	
<b>Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à:</b> <b>Claudette Chabot – <a href="mailto:claudette.chabot@csc-scc.gc.ca">claudette.chabot@csc-scc.gc.ca</a></b>	
<b>Telephone No. – No de téléphone:</b> 306-659-9255	<b>Fax No. – No de télécopieur:</b>
<b>Destination of Goods, Services and Construction:</b> <b>Destination des biens, services et construction:</b>  Multiple as per call-up Multiples, selon la commande subséquente.	
<b>Instructions: See Herein</b> <b>Instructions : Voir aux présentes</b>	



La modification 001 à l'invitation est émise pour:

1. Répondre aux questions reçues au cours de la période d'invitation; et,
2. Modifier les articles de la demande d'offre à commandes;

---

## 1. Questions et réponses 1 à 1:

### Question 1:

En ce qui concerne la DOC ci-dessus visant l'essai de meubles pour le SCC, une exigence a été précisée selon laquelle les laboratoires canadiens indépendants « doivent être agréés par le Conseil canadien des normes. »

Veuillez confirmer que le SCC acceptera l'International Accreditation Service (IAS) à titre d'organisme de certification équivalent pour cette DOC particulière.

### Réponse 1:

Pour les laboratoires canadiens : ils doivent être **agréés et/ou reconnu** par le Conseil canadien des normes.

Laboratoires canadiens – Preuve **d'agrément et/ou reconnaissance** par le Conseil canadien des normes et doit être soumis avec l'offre.

## 2. Modifier les articles suivant de la demande d'offre à commandes:

**Supprimer:** Partie 1, Article 2. Sommaire dans son intégralité; et

**Insérer:** Le nouvel Partie, article 2. Sommaire qui suit:

### 2. Sommaire

- (i) Le Service correctionnel du Canada, CORCAN doit fournir des services de laboratoire de tests mécaniques pour diverses gammes de produits et pour divers établissements du Canada, ces services devant être fournis sur demande. Les tests mécaniques sont destinés à des gammes de produits CORCAN telles que les postes de travail eSpace et ECO system, les postes de travail autostables MetaFlex et QR FlexStation ainsi que les chaises de bureau Breeze et Pearle qui doivent être testées par rapport aux normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) et de l'American National Standards Institute (ANSI)/Business and Institutional Furniture Manufacturers Association (BIFMA).

Le laboratoire indépendant doit être reconnu ou agréé :

1) Laboratoires étrangers : ils doivent être reconnus par l'Office des normes générales du Canada

2) Laboratoires canadiens : ils doivent être **agréés et/ou reconnu** par le Conseil canadien des normes.

- L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre de services est : Service correctionnel Canada – CORCAN, divers établissement du Canada.
- La période de fourniture de services subséquents à l'offre de services s'étend du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, avec possibilité d'ajouter quatre (4) périodes d'un (1) an après la période initiale.



- (ii) Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

**Supprimer:** article 1.2. Tâches de l'annexe A – Énoncé des Travaux dans son intégralité; et

**Insérer:** Le nouvel article 1.2, Tâches de l'annexe A – Énoncé des Travaux qui suit:

L'entrepreneur doit être un laboratoire indépendant, qui pour les laboratoires étrangers, est reconnu par l'Office des normes générales du Canada (ONGC) et pour les laboratoires canadiens, est agréé ou/et reconnu par le Conseil canadien des normes.

L'entrepreneur doit fournir des services de laboratoire de tests mécaniques pour plusieurs produits CORCAN et par rapport aux normes suivantes :

- CAN/CGSB-44.227
- CAN/CGSB-44.229
- CAN/CGSB-44.232

Des tests doivent être effectués par rapport aux normes internationales de l'American National Standard Institute (ANSI)/BIFMA. Ces dernières sont :

- ANSI/BIFMA X5.1
- ANSI/BIFMA X5.3
- ANSI/BIFMA X5.4
- ANSI/BIFMA X5.5
- ANSI/BIFMA X5.6
- ANSI/BIFMA X5.9 (laquelle inclut ANSI/BIFMA X5.2)
- ANSI/BIFMA X 5.11

Le laboratoire de l'entrepreneur doit être agréé par l'Office des normes générales du Canada pour tous les tests requis.

**Supprimer:** Critères Obligatoire M1 et M2 à l'annexe C – Critères Obligatoires dans son intégralité; et

**Insérer:** Critères Obligatoire M1 et M2 à l'annexe C – Critères Obligatoire qui suit:

N°	Critères techniques obligatoires	Description de l'offre ou de la réponse (inclure le lieu dans l'offre)	Satisfait/Non satisfait
M1	Le soumissionnaire doit prouver qu'il est un laboratoire indépendant, reconnu ou/et agréé : <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Pour les laboratoires canadiens – Preuve d'agrément ou/et reconnu par le Conseil canadien des normes.</li> <li>2) Pour les laboratoires étrangers – Preuve de reconnaissance par l'Office des normes générales du Canada (ONGC).</li> </ol>		



N°	Critères techniques obligatoires	Description de l'offre ou de la réponse (inclure le lieu dans l'offre)	Satisfait/Non satisfait
M2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer/fournir des preuves que le laboratoire proposé détient les agréments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) ANSI/BIFMA X5.1</li><li>b) ANSI/BIFMA X5.3</li><li>c) ANSI/BIFMA X5.4</li><li>d) ANSI/BIFMA X5.5</li><li>e) ANSI/BIFMA X5.6, sauf la section 4</li><li>f) ANSI/BIFMA X5.9 (laquelle inclut ANSI/BIFMA X5.2)</li><li>g) CAN/CGSB-44.227, sauf le paragraphe 6.7</li><li>h) CAN/CGSB-44.229, sauf les paragraphes 6.1.4, 6.1.6, 6.1.9 à 6.1.11 et 6.9</li><li>i) CAN/CGSB-44.232 sauf les paragraphes 4.3 et 4.14.</li></ul>		

Les preuves concernant les critères techniques obligatoires ci-dessus doivent être soumises avec votre offre.

Un manquement à démontrer votre capacité à satisfaire les critères techniques obligatoires rendra votre soumission irrecevable.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.